

La **Voix** de l'**Ain**

Attestation de parution du 15 juillet 2022 dans le journal La Voix de l'Ain.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 15 juillet 2022

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales
18 bis rue Lalande
CS 20088-01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél : 04 74 23 80 70



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 15 juillet 2022.

La Voix de l'Ain

ATTESTATION DE PARUTION

Annnonce à paraître dans le journal La Voix de l'Ain du 15 juillet 2022
sous réserve d'éventuels incidents techniques.



COMMUNE DE CHATILLON
SUR CHALARONNE

Arrêté modificatif de l'arrêté municipal engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°006-2021 du 05/01/2021, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté municipal n°2022-146 du 30/06/2022, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé de modifier l'arrêté engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 07/07/2022. Il est consultable en Mairie et en Préfecture.

2293901

La Voix
de l'Ain

18 bis Rue Lalande – CS 20088
01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél : 04 74 23 80 70
Mail : annonces.legales@voixdelain.fr
www.voixdelain.fr

La Voix de l'Ain
AVIS IMPORTANT
 Pour le département de l'Ain, le tarif 2022 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 0.183 € du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, de dissolution et liquidation ainsi que les procédures collectives.

Annonces administratives



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'acheteur :
 Commune de JASSANS RIOTTIER
 333 rue de la Mairie
 BP 49
 01480 Jassans-Riottier
 Tél : 04.74.09.86.86.
 Courriel : mairie@jassansriottier.fr
 Numéro SIRET : 210 101 945 00017
 Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire

2. Communication :
 - Moyens d'accès aux documents de la consultation :
 Les documents sont téléchargeables sur le profil acheteur de la Collectivité : <https://lavoixdelain.fr>
 - Renseignements complémentaires :
 Exclusivement via la plateforme de dématérialisation : <https://lavoixdelain.fr>
 - Adresse et mode de transmission des offres :
Transmission obligatoire des documents par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://lavoixdelain.fr>
 La signature électronique des documents n'est pas exigée à ce stade.

3. Procédure :
 - Procédure de passation : marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique).
 - Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières - Références professionnelles
 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Celles fixées dans le règlement de consultation
 - Date limite de réception des offres : Vendredi 05 août 2022 à 12 h 00
 - Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui
 - L'acheteur exige la présentation de variantes : non
 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir : Prix des prestations : 100%

4. Identification du marché :
 - Intitulé du marché : Aménagement du parking de la salle des fêtes
 - Type de marché : Travaux
 - Lieu principal d'exécution du marché : Jassans-Riottier
 - La consultation comporte des tranches : non
 - Date prévisionnelle de commencement des travaux : 5 septembre 2022
 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5. Lots :
 - Marché alloti : non

6. Informations complémentaires :
 - Visite obligatoire : non
 - Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 13 juillet 2022
2293966

ANNONCES LÉGALES

Ciblez

La Voix de l'Ain

04 74 23 80 70 - 04 74 23 80 71



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE OYONNAX
 M. Michel PERRAUD - Maire
 126 RUE ANATOLE FRANCE
 BP 817
 01100 OYONNAX
 Tél : 04 74 77 00 06 - Fax : 04 74 77 18 60
 Mèl : correspondre@aws-france.com
 Web : <http://www.oyonnax.fr>
 SIRET 21010283600017

Groupeement de commandes : Non
 L'avis implique un marché public
Objet : Refection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et de la toiture zinc du restaurant Pasteur
Référence acheteur : 2207TEPA
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
 Rue Edgar Quinet
 01100 OYONNAX

Description : Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges.
 Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
 Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
Classification CPV :
 Principale : 45261420 - Travaux d'étanchéification
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 01 - Etanchéité
Lieu d'exécution : Rue Edgar Quinet
Lot N° 02 - Zinguerie
Lieu d'exécution : Rue Edgar Quinet
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle
Liste et description succincte des conditions :
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature
 - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupeement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
 40% Prix
Renseignements administratifs :
 Service Marchés Publics
 Tél : 04 74 81 72 17
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 08/08/22 à 16h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 11/07/22
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://aggy-soft.marches-publics.info/>
2293917

COMMUNE DE CIZE

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 08 juillet 2022, M. le Maire de CIZE a procédé à la mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme, en y ajoutant la délibération du 15 février 2018 ayant instauré le Droit de Prémption Urbain.
 Cet arrêté est affiché en mairie pendant un mois à compter du 8 juillet 2022. Il est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en préfecture.
Le Maire, Luc Desbols.
2293823



ARRÊTÉ CONSTATANT L'ABSENCE DE MAITRE D'UN BIEN

Le Maire de la Commune de Culoz

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;
 Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
 Vu l'article 713 du Code Civil qui précise : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés » ;
 Vu l'état de recouvrement des taxes foncières pendant au moins 4 années consécutives transmises par la DGFIP le 05/07/2022 ;
 Vu l'avis favorable de la commission Communale des Impôts directs relatif au lancement de la procédure d'attribution à la Commune du bien sis 50b Rue Henri Dunant, 01350 Culoz cadastrée AS 158 susceptible d'être présumé sans mettre en application des dispositions de l'article L.1123-1 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
 Considérant que le bien susmentionné n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;
 Considérant que cette situation fait présumer la vacance dudit bien ;

ARRETE

Article 1 : Est désignée sans maître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Culoz, la parcelle bâtie cadastrée AS 158 sise 50b rue Henri Dunant 01350 Culoz dont les propriétaires sont inconnus et les contributions foncières y afférentes sont non acquittées ou nulles depuis plus de trois années.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié en caractères apparent dans un des journaux du département. Il sera en outre affiché à la porte de la Mairie. Le certificat d'affichage devra parvenir sans délais à la DGFIP de l'Ain située à Bourg en Bresse.

Article 3 : A compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 2, les propriétaires disposent d'un délai de six mois pour se faire connaître. A défaut, les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de Culoz ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Article 5 : Monsieur le Préfet de l'Ain, Madame la Sous-Préfète de Belley, le DDFIP de l'Ain et le Maire de Culoz sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Culoz, le 07/07/2022
Le Maire, Franck ANDRE-MASSE
2293898



Arrêté modificatif de l'arrêté municipal engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°006-2021 du 05/01/2021, le Maire de Châtillon sur Chalaronne a décidé d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
 Par arrêté municipal n°2022-146 du 30/06/2022, le Maire de Châtillon sur Chalaronne a décidé de modifier l'arrêté engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
 Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 07/07/2022. Il est consultable en Mairie et en Préfecture.
2293901

La Voix de l'Ain

CHACQUE VENDREDI

100 % LOCAL

La Voix de l'Ain



AVIS DE MARCHÉ

Nom complet de l'acheteur :
 Commune de BEAUPONT
N° SIRET : 210 100 293 00013
Ville : BEAUPONT Code Postal : 01270
Groupeement de commandes : NON
Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres : Lien URL vers le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON
Nom du contact : Monsieur le Maire
Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles) : Voir dans le règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de remise des offres : 9 SEPTEMBRE 2022 à 12H00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : NON
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI
L'acheteur exige la présence de variantes : NON
Critère d'attribution : Se reporter au règlement de consultation
Identification du marché
Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la maison des associations
Code CPV Principal : 71200000-0
Type de marché : Services
Lieu principal d'exécution du marché :
 Commune de BEAUPONT
Durée du marché en mois : De la notification du marché à la fin du délai de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux.
La consultation comporte des tranches : NON
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : NON
Lots
Marché alloti : Non
Informations complémentaires
Visite obligatoire : NON
Renseignements complémentaires : Demande écrite en utilisant exclusivement l'onglet question du profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>
2293953



AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE OYONNAX
 M. Michel PERRAUD - Maire
 126 RUE ANATOLE FRANCE
 BP 817
 01100 OYONNAX
 Tél : 04 74 77 00 06 - Fax : 04 74 77 18 60
 Mèl : correspondre@aws-france.com
 Web : <http://www.oyonnax.fr>
 SIRET 21010283600017

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 48 mois
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Objet : Marché de maîtrise d'œuvre et C551 pour la mise aux normes incendie de bâtiments communaux
Référence acheteur : 2207MOEINC
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Accord-Cadre
Lieu d'exécution :
 Divers bâtiments communaux d'Oyonnax
 01100 OYONNAX
Durée : 48 mois
Description : Montant HT maximum pour la durée totale du contrat : 30000.00 Euro(s) H.T.
 L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.
 Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges.
 Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
Classification CPV :
 Principale : 71335000 - Etudes techniques
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
 - Liste et description succincte des conditions :
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature
 - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupeement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Marché réservé : NON
 La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
 40% Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 08/08/22 à 16h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 06/07/22
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://aggy-soft.marches-publics.info/>
2293632

La Voix de l'Ain

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R.
 Siège social : 18 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50
www.lavoixdelain.fr - courriel : redaction@voixdelain.fr

Associé	SOGEMEDIA
Président	Jean-Pierre de Kerraoul, Directeur général
Directeur	Nicolas BERNARD
Rédactrice en chef	Corinne GARAY
Publicité locale	Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr
Publicité nationale	Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris - Tél. 01 45 23 98 00
Abonnement 1 an	Papier 84 € - Numérique 59 €
Commission paritaire	n° 0922 C 79933
ISSN : Éd. A - 2553-9477 / Éd. B - 2553-937 / Éd. C - 2554-0920 / Éd. D - 2554-0939 / Éd. E - 2742-3050 / Éd. F - 2780-3554	
Impression édition Bresse : C.I.P.O. Saint-Lo	Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées : 100% Ecolabel européen du fournisseur sur ce papier n° F197001 - Pftat 0,011 kg/t	
Impression autres éditions : DIGITAPRINT - AVESNE-SUR-HELPE	
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres FICGD - Pftat 0,022 (basé de Forêts Certifiées Gèrès Durblément)	